

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations,
lundi, le 7 avril 2008 à 20h00, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller
M. Yvan Larouche, conseiller
M. Serge Labonté, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
M. Jean-Robert Fortin, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absence motivée : Mme Claudine Paré, conseillère

3790-070408 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement que
l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

. Aucune

RAPPORTS

. C.C.U

. Rapport des permis mars 2008

. Rapport budgétaire mars 2008

3791-070408 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MARS 2008**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement
d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 17 mars 2008.

3792-070408 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement
d'adopter les comptes suivants :

Numéros 800412 à 800442	609 691,98 \$
Numéros 800443 à 800450	26 553,96 \$
Numéros 800451 à 800508	225 418,23 \$

3793-070408 **ADJUDICATION DE L'ÉMISSION**

ATTENDU QUE la Ville de Beupré dans la MRC de La Côte-de-Beupré entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements #899, 900, 672, 744, 794, 808 et 1064;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 4 813 000 \$; datée du 20 avril 2008;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les soumissions ci-dessous détaillées;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale Inc.	98,51800	332 000 \$	3,0500%	2009	4,38403%
		346 000 \$	3,2000%	2010	
		361 000 \$	3,5500%	2011	
		377 000 \$	3,8000%	2012	
		3 397 000 \$	4,1000%	2013	
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	98,25600	332 000 \$	3,1000%	2009	4,38963%
		346 000 \$	3,3500%	2010	
		361 000 \$	3,6500%	2011	
		377 000 \$	3,9000%	2012	
		3 397 000 \$	4,0000%	2013	

ATTENDU QUE l'offre ci-haut provenant de la Financière Banque Nationale Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement :

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 813 000 \$ de la Ville de Beupré soit adjugée à la Financière Banque Nationale Inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE M. Henri Cloutier, maire et M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier sont autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

ATTENDU QUE CDS procèdera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinés aux entreprises ».

3794-070408 **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE**

ATTENDU QUE la Ville de Beaufort entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 4 813 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

-	Règlement 899	16 100 \$
-	Règlement 900	1 755 300 \$
-	Règlement 672	61 400 \$
-	Règlement 744	6 400 \$
-	Règlement 794	13 900 \$
-	Règlement 808	9 900 \$
-	Règlement 1064	2 950 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 813 000 \$:

QUE les obligations, soit une obligation par échéance seront datées du 28 avril 2008;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci;

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse populaire Desjardins Mont Sainte-Anne
9751 boulevard Ste-Anne
Sainte-Anne-de-Beaufort, Québec
G0A 3C0

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement le 28 avril et le 28 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);

QUE les obligations seront signées par le maire et le trésorier. La municipalité, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

3795-070408 **RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 813 000 \$, effectué en vertu des

règlements numéros 899, 900, 672, 744, 794, 808 et 1064, la Ville de Beaufort doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 28 avril 2008); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6, et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 899, 900 et 1064; chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

3796-070408 **RÉSOLUTION DE PROLONGATION**

ATTENDU QUE la Ville de Beaufort aura le 28 avril 2008, un montant de 1 863 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 2 566 000 \$ pour des périodes de 5 et 10 ans, en vertu des règlements numéros : 899, 900, 672, 744, 794 et 808;

ATTENDU QUE ledit renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 29 avril 2008;

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. – Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beaufort emprunte 1 863 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations (ou de billes), pour un terme additionnel d'un jour au terme original des règlements mentionnés plus haut.

3797-070408 **REMERCIEMENT À M. MICHEL BOUCHER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de remercier M. Michel Boucher de Dénéignement MSA d'avoir prêté, sans frais, son souffleur dans le cadre de l'intervention du Service de sécurité incendie le 26 janvier dernier.

3798-070408 **HÉMA-QUÉBEC**

. Demande de gratuité salle du Centre communautaire le 23 avril 2008

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de prêter gratuitement la grande salle du Centre communautaire à Héma-Québec pour la tenue d'une collecte de sang le 23 avril 2008.

3799-070408 **RADIATION D'UN COMPTE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de radier le compte No CRF700335 au montant de 598,83 \$.

3800-070408 **APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2008-01 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'approuver le Règlement d'emprunt No 2008-01 de la Régie Intermunicipale de l'aréna de la Côte-de-Beaupré pourvoyant à faire un emprunt par billets de 135 000 \$ et à décréter l'achat d'une surfaceuse électrique neuve, le tout conformément à l'article 468.37 de la Loi sur les Cités et Villes. Ledit règlement étant déposé sous la cote 070408-01.

3801-070408 **RÉSOLUTION D'APPUI – CONSOLIDATION DU PROGRAMME HOCKEY-ÉTUDES**

CONSIDÉRANT que le programme hockey-études est offert par l'école secondaire Mont Ste-Anne et la Régie Intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré a encore fait l'objet dernièrement de maraudage à l'intérieur de la Commission Scolaire des Premières-Seigneuries sur un projet visant le regroupement de joueurs Bantam et Midget féminin à une même institution scolaire;

CONSIDÉRANT que les administrateurs de la Régie Intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré s'interrogent sur les raisons qui motivent certains administrateurs ou politiciens à vouloir toujours fragiliser le programme hockey-études offert, après avoir autant investi d'argent, de capital humain et de compétences de toutes sortes pour faire de ce programme une réussite dont tout le monde est fier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de demander à la Commission Scolaire des Premières-Seigneurie de considérer l'école Mont Ste-Anne comme étant la seule école offrant le programme hockey-études pour tous les niveaux de secondaire.

3802-070408 **ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE M. GILLES BOIES – USINE EAU POTABLE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement :

- a) d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition d'une parcelle de terrain formée du lot 351-153-1 Ptie d'une superficie approximative de 21.5 mètres carrés et ce, dans le cadre de la mise aux normes de l'eau potable;
- b) d'autoriser Me Jean-François Gauthier, notaire à préparer tous les documents nécessaires à cet effet;

3803-070408 **PROJET DE DÉVELOPPEMENT FAUBOURG DE LA CRÊTE – PHASE 2**

ATTENDU que M. Jocelyn Boivin a déposé un plan projet de lotissement de la phase II du projet de développement Faubourg de la Crête préparé par l'arpenteur-géomètre M. Benoît Émond, minute 29758 en date du 20 mars 2008;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que le projet est conforme aux normes de lotissement prévues au règlement numéro 1060 et au Règlement de lotissement numéro 968, à l'exception d'une pointe de terrain à l'entrée de la rue Valmont dans la bande de protection où l'emprise est de 12 mètres au lieu de 15 mètres;

ATTENDU que la Ville de Beupré est en pourparler avec le syndicat des Copropriétaires Domaine Val-des-Neiges phase 3 pour acquérir une parcelle de terrain dans le but d'améliorer l'entrée au développement et avoir une emprise de 15 mètres;

ATTENDU que les membres du Comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que la portion de l'emprise non conforme peut être régularisée par une dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver le plan projet de lotissement Faubourg de la Crête phase II préparé par l'arpenteur-géomètre M. Benoît Émond, minute 29758 en date du 20 mars 2008, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

3804-070408 **FAUBOURG DE LA CRÊTE – PHASE 2 – APPROBATION DES PLANS DE CONSTRUCTION**

ATTENDU que M. Jocelyn Boivin a déposé les plans de constructions des unités types d'habitation dans le Faubourg de la Crête phase II;

ATTENDU qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'inscrivent dans la continuité de la phase I;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

3805-070408 **PROJET DE CONSTRUCTION (BLACKBURN SASSEVILLE) – SEIGNEURIE DE BEUPRÉ**

ATTENDU que les Habitations Boivin ont déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée qui sera implantée dans le développement domiciliaire La Seigneurie de Beupré;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement numéro 1044, le projet de construction est assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver le projet de construction, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

3806-070408 **MICHEL FERLAND**

ATTENDU que M. Michel Ferland a déposé les plans pour une demande de permis de construction de deux résidences unifamiliales jumelées qui seront implantées dans le futur développement du promoteur M. Marc Poulin, soit sur le lot 15 derrière la rue des Outardes;

ATTENDU qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, le projet de construction est assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des dispositions des règlements numéro 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées ne rencontrent pas les objectifs et les critères énoncés, à savoir:

- o les constructions projetées ne s'apparentent pas à une architecture champêtre alors qu'il n'y a aucune modulation ni mélange de matériaux;
- o constructions monotones qui manquent de caractère, grand mur plat, alors qu'il n'y a aucun amalgame de composantes architecturales;
- o les 2 bâtiments sont reliés par une structure ajourée alors que le règlement relatif aux permis et certificats numéro 965 définit une habitation unifamiliale jumelée comme étant 2 logements séparés par un mur mitoyen.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement de rejeter le projet de construction tel que présenté, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

3807-070408 **VÉLO-ROUTE MARIE-HÉLÈNE PRÉMONT – SIGNALISATION**

ATTENDU que le CLD de la Côte-de-Beaupré a déposé une demande pour installer, à ses frais, 2 types de panneaux de signalisation pour la Véloroute Marie-Hélène Prémont;

ATTENDU que les membres du comité consultatif sont favorables à la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'accepter le projet.

Que le panneau de signalisation devrait être conçu avec une base de pierre et devrait être installé à l'entrée de la piste cyclable dans le secteur du réservoir d'eau sur la rue Des Coteaux.

Que les pancartes de la micro-signalisation devraient être en aluminium.

3808-070408 **MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE : AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #8**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement du décompte progressif #8 de la mise aux normes de l'eau potable au montant de 1 345 737,74 \$ à « La Cie Wilfrid Allen Ltée », le tout tel que recommandé par BPR et par le Directeur des travaux publics à même le règlement d'emprunt #1064.

3809-070408 **EMBAUCHE PERSONNEL COURS DE NATATION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement :

- a) de procéder à l'embauche des personnes suivantes et d'adopter les salaires mentionnés à l'égard de chacune pour les cours de natation :

Julie Blouin	Monitrice en chef	14,50 \$/heure
--------------	-------------------	----------------

Laurence Paquet	Monitrice	12,50 \$/heure
Catherine Bergeron	Sauveteur	12,50 \$/heure

3810-070408 **TARIFICATION CAMP D’ÉTÉ POUR LES NON-RÉSIDENTS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement d’établir de la façon suivante la tarification du camp d’été pour les non-résidents :

Camp d'été/Ados			
Ados 4 jours / semaine	450,00 \$		
Camp d'été/Enfants			
Option:	6 semaines	7 semaines	8 semaines
	Non-résidents	Non-résidents	Non-résidents
1er enfant	395,00 \$	420,00 \$	440,00 \$
2e enfant	395,00 \$	420,00 \$	440,00 \$
3e / 4e / 5e / 6e enfant	395,00 \$	420,00 \$	440,00 \$

3811-070408 **EMBAUCHE ÉTUDIANTS – TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de procéder à l’embauche des personnes suivantes à titre d’étudiants à l’entretien des parcs et à l’horticulture et d’adopter les salaires mentionnés à l’égard de chacune :

Joël Savoie	12,00 \$
Simon Dallain	12,00 \$

3812-070408 **ACTE DE SERVITUDE BELL CANADA – HYDRO-QUÉBEC LOT 365 PTIE - DOMAINE DE LA CROIX**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d’autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à la préparation d’un acte de servitude consentie par la Ville de Beauré à Bell Canada et Hydro-Québec concernant le lot numéro 365 Ptie.

3813-070408 **EMBAUCHE CHAUFFEURS D’AUTOBUS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de procéder à l’embauche de M. Patrick Saillant et de M. Mario Lemieux à titre de chauffeur d’autobus au tarif de 14,00 \$/heure.

3814-070408 **ENTENTE HYDRO-QUÉBEC – PROLONGEMENT RUE DE LA FALAISE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d’autoriser M. Roch Lemieux à signer le document intitulé : « Convention réseaux de distribution avec bornes de raccordement communes » à intervenir avec Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron et Gestion BJBG inc.dans le cadre du projet : Prolongement Rue de la Falaise.

3815-070408 **CONGÉ SANS SOLDE M. MARIO FORTIER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'accorder un congé sans solde d'une (1) année à M. Mario Fortier.

3816-070408 **PLAN DE RINÇAGE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser le rinçage du réseau suite aux travaux dans le cadre de la mise aux normes de l'eau potable.

3817-070408 **MICHEL BOUCHARD – TERRAIN**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement :

- a) dans le cas où la Ville recevait une offre d'achat, par un tiers, pour le terrain situé à l'ouest du terrain appartenant à Les Immeubles D.M. (lots 30-27 et 31-14-1), cette dernière s'engage à offrir à M. Michel Bouchard ou à Les Immeubles D.M. la possibilité d'acquérir une parcelle de terrain d'une largeur de 15 mètres sur une partie du lot 31-14-1 au prix du marché;
- b) dans le cas où M. Michel Bouchard ou Les Immeubles D.M. acceptait d'acquérir ladite parcelle de terrain, il ne pourra en aucun temps s'en départir sans l'offrir prioritairement à la Ville de Beaufort et ce, au prix payé pour l'acquisition par M. Michel Bouchard ou Les Immeubles D.M.

3818-070408 **CONGRÈS ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA RÉADAPTATION PSYCHOSOCIALE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de verser la somme de 350,00\$ à l'Association québécoise pour la réadaptation psychosociale pour la tenue de leur congrès du 8 au 10 octobre 2008 au Château Mont Ste-Anne.

3819-070408 **LE MAGNIFIQUE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de verser la somme de 150,00 \$ à titre d'aide financière pour l'inauguration des nouveaux locaux.

AVIS DE MOTION (Règlement No 1088)

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche qu'il y aura adoption à une séance ultérieure du Règlement No 1088 intitulé : « *Règlement numéro 1088 modifiant le règlement numéro 964 intitulé « Plan d'urbanisme de la Ville de Beaufort » pour modifier la limite de l'aire d'aménagement particulier numéro 3 de la planche 1 de 2 du plan 6 de l'annexe 6.* »

AVIS DE MOTION (Règlement No 1089)

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Serge Labonté qu'il y aura adoption à une séance ultérieure du Règlement No 1089 intitulé : « *Règlement numéro 1089 modifiant le Règlement de zonage numéro 967 et le Règlement numéro 1033-1 modifiant le règlement de zonage pour:*

- *agrandir la zone 63-H à même la zone 36-H;*
- *modifier les usages et les normes de lotissement et d'implantation pour la zone 63-H.*

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

. Aucune

3820-070408 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 35.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe